

# L'ÉQUIPE

- PÉDIATRE COORDONNATEUR
- INFIRMIER·E·S PUÉRICULTEUR·RICE·S
- CADRE DE SANTÉ
- SECRÉTAIRE
- PÉDIATRES ET MÉDECINS RÉFÉRENTS
- PSYCHOLOGUE
- ASSISTANT·E SOCIALE

Une collaboration est établie avec un médecin référent pour chaque enfant, qui peut être un médecin généraliste, un pédiatre de néonatalogie ou un pédiatre de ville.



D5-PDS-08-11(v2)

## LE PÉRIMÈTRE DE L'HAD

Le périmètre d'intervention de l'HAD couvre l'ensemble du territoire de santé n°2



# HAD de Cornouaille



## Hôpital à domicile

DE NEONATALOGIE



ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ  
CERTIFIÉ PAR  
LA HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

### HAD DE CORNOUAILLE

14 AVENUE YVES THÉPOT  
BP 1757  
29107 QUIMPER CEDEX



06 84 89 21 88



02 98 52 65 23



had.pediatrie@hstv.fr



06 84 89 21 88





## L'HAD, C'EST QUOI ?

L'Hospitalisation à Domicile (HAD) constitue une alternative à l'hospitalisation en milieu hospitalier.

L'HAD permet d'organiser et d'assurer au domicile familial, les soins médicaux et paramédicaux, de façon continue et coordonnées quotidiennement.



## PRISE EN CHARGE



Tous les frais relatifs aux soins de l'enfant sont pris en charge par l'HAD. Les familles ne doivent pas présenter la carte vitale pendant l'hospitalisation.



## ADMISSION EN HAD

La décision d'admission est prise en concertation entre l'équipe de néonatalogie, l'équipe de l'HAD et en collaboration avec les parents.

### Les critères d'admission :

- Nouveau-né en cours d'autonomisation alimentaire.
- Suite de grande prématurité et prématurité modérée.
- Administration de traitements et soins infirmiers.

Les parents sont les premiers acteurs dans cette prise en soins à domicile. Ils s'engagent dans le projet de soins personnalisé établi pour leur enfant.



## ORGANISATION



Un passage journalier est assuré au domicile,

**ENTRE 9H ET 16H45**  
**par l'infirmier-e puériculteur-riche 7j/7.**

**L'équipe est joignable 24h/24**



**had.pediatrie@hstv.fr**

L'ensemble du matériel est préparé et acheminé à domicile par l'équipe HAD.

